

Registre des délibérations du Conseil Municipal de la commune de ROUJAN

Séance du 21 septembre 2022 40 - 2022

L'an deux mille vingt-deux, et le vingt-et-un septembre à 18 heures, le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean BLANQUEFORT, Maire de Roujan.

Présents : ARMENGOL André, BLANQUEFORT Jean, DUHAYER-GARBOT Yvette, FOSSAERT Josiane, GARCIA Rémy, GINIEIS Alain, JOURDAN Guylaine, JOURDAN Jean-Pierre, MAURY Jean-François, NICOLAS Gérard, SANCHEZ Séverine, SCHMITT Nathalie, SEGUIER Virginie, VERLET Lyria, VIGUIER Thierry,

Procurations : BOURLEZ Marie-Espérance à FOSSAERT Josiane, SAEZ José à GARCIA Rémy,

Absent : RASSIER Jean-Marie, REBUFFAT Dominique.

Secrétaire de séance : DUHAYER-GARBOT Yvette.

**Objet** : Dénomination de la voie après le giratoire de l'avenue de Cassan et en direction de Gabian

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il convient de donner un nom route départementale après le giratoire de l'avenue de Cassan et en direction de Gabian.

Cela permettra en effet de donner un numéro aux habitations qui ont un accès sur cette voie et de permettre notamment leur raccordement à la fibre optique.

Il propose de nommer cette voie : RD 13 vers Gabian

Monsieur le Maire demande au Conseil d'en délibérer.

LE CONSEIL

Oui l'exposé de son Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **ACCEPTE** la dénomination proposée pour la voie après le giratoire de l'avenue de Cassan et en direction de Gabian ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document lié à cette décision.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

LE MAIRE,

